



ASSOCIATION DES
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP AU TRAVAIL
OU EN RETRAITE DE
LA POSTE & ORANGE

Le n e i e

90

Hiver
2016
trimestriel



10^e Journée Nationale des DYS
p. 5 & 6



Les Journées des Bénévoles
p. 8



Tous différents, tous Performants
p. 11 & 12

www.atha.fr
contact@atha.fr



ASSOCIATION D'AIDE ET DE PRÉVENTION ALCOOLISME ET TOXICOMANIES

Forte de plus de 50 ans d'expérience dans le domaine de l'aide, de l'accompagnement et de la prévention des addictions en entreprise, l'association Amitié La Poste Orange apporte des solutions personnalisées pour faire face à tous types de dépendances. Elle anime et forme un réseau de militants-bénévoles sur l'ensemble du territoire et mène son action en partenariat et en complémentarité avec le personnel médico-social des entreprises La Poste et Orange.

L'Association est née sous le nom « Amitié PTT » en 1962. Elle appréhende alors la question de l'alcoolisme au sein de son institution. Aujourd'hui, Amitié La Poste Orange s'engage plus largement au service de l'être humain et de son épanouissement. Par ses actions, d'aide, d'accompagnement et de prévention, elle agit pour réduire les risques liés aux addictions et aider ceux qui le souhaitent à sortir de la dépendance pour redevenir maîtres de leur vie.

La spécificité de l'accompagnement proposé par Amitié La Poste Orange réside dans son approche individuelle. L'association s'appuie sur une expérience, un savoir-faire et une écoute qui visent à accompagner, mais aussi à gagner en autonomie.

En matière de prévention, ses actions ont pour but d'informer sur les produits et les usages, de sensibiliser aux différents impacts liés aux consommations de produits psychoactifs (alcool, tabac, médicaments, drogues illicites), et de former les encadrants

à la gestion des risques addictifs pour mieux interagir avec les personnels en difficulté.

Découvrez dans le numéro 174 de la revue Amitié d'automne un dossier sur « Handicaps et addictions : parlons-en ! ». Retrouvez plus d'informations et téléchargez la revue Amitié sur le site

www.amitie.asso.fr

**Agissons
ENSEMBLE!**
FACE AUX ADDICTIONS
en entreprises



Assemblée Générale 2017

de l'ATHA à Paris

les 31 mars et 1^{er} avril 2017

Sommaire

- **2** : Amitié La Poste Orange
- **3** : Édito
- **4** : Accessibilité site Web
- **5 & 6** : 10^e Journée Nationale des DYS
- **7** : 1^{eres} Assises Nationales de l'Inclusion Professionnelle et de la Diversité - Sourds et Entendants au travail-
- **8** : Journées des bénévoles
- **9 & 10** : Un correspondant en action Bretagne-Pays de Loire- JL Trouillard
- **11 & 12** : Campagne Diversité et Handicap à La Poste
- **13** : Semaine de l'Hangagement à Orange
- **14** : La FNATH
- **15** : Á lire
- **16** : Bulletin d'adhésion



Immeuble Orsud
6^{ème} étage
3-5 Avenue Galliéni
94257 Gentilly Cédex
Tél : 01 41 24 49 50
Fax : 01 41 24 14 15
Mail : contact@atha.fr
Site web : www.atha.fr

Parution en janvier 2017

Avec le soutien du COGAS La Poste et Orange S.A

Fondateur : Djamel Nedjma
Directrice de Publication :
Françoise Fournier
Comité de Rédaction :
Françoise Fournier
Ghislaine Belda
Maryvonne Bodin
Edwige Zettor
Claude Kracher

I.S.S.N. 1292-5438

Couverture : direction artistique « Atha »

Impression : M4 Conseil

 Imprimé sur papier 100 % recyclé



Chère Lectrice, Cher Lecteur,

En fin d'année, hormis souhaiter les vœux pour la nouvelle année, il est de coutume de dresser un bilan succinct des 12 derniers mois et de se projeter vers le futur. Je vais donc suivre ces deux axes.

Un retour rapide sur 2016, laisse entrevoir que cette année notre Association a été présente à plusieurs Forums et réunions de travail à Paris comme en Province. Les forums demeurent toujours des endroits, où il est important d'être présent pour se faire connaître des Postiers et Télécommunicants. Les réunions de travail quant à elles sont primordiales afin de pouvoir mettre l'accent sur des avancées nous paraissant indispensables, en matière de maintien dans l'emploi.

Puis, après le changement de statuts en 2015, le dossier sur la reconnaissance d'intérêt général de l'Association a été déposé auprès de l'administration fiscale au cours de l'automne. Si, cette reconnaissance est validée, l'ATHA aura le droit d'émettre des rescrits fiscaux et de recourir au mécénat de compétences auprès de nos deux entreprises.

Et en 2017 ? L'accent sera mis sur les adhérents. Tout nouvel arrivant se verra remettre un livret d'accueil dans lequel il aura un aperçu plus approfondi sur les missions développées et sur ce qu'il pourrait faire au sein de l'ATHA. Les bénévoles feront aussi l'objet d'une attention particulière visant à leur apporter une aide pour remplir au mieux leurs missions.

Je finirai cet édito en vous souhaitant à chacun d'entre vous, adhérents ou non, lecteurs fidèles ou ponctuels voir occasionnels, une très belle année 2017.



Meilleurs vœux

Françoise Fournier,

Présidente de l'ATHA

ACCESSIBILITÉ

SITE WEB

Le service Orange Confort+

Dans le cadre d'une collaboration entre l'ATHA (Association des personnes en situation de handicap ou en retraite de la Poste et Orange) et EASE (E-Accessibility Solutions for Everyone, le service d'accessibilité numérique d'Orange), le site internet de l'Atha (www.atah.fr) a été rendu accessible à tous, grâce à un travail en amont lors sa refonte et grâce à l'expertise et les conseils de EASE et un travail main- dans-la-main avec le prestataire SMK, concepteur du site.

De plus, à cette occasion, Confort+ a été présenté au Conseil d'Administration de l'ATHA par M. Vincent ANIORT (Expert accessibilité chez Orange) lors de sa réunion du 13 septembre 2016. Les administrateurs

très intéressés par cette solution Open Source se sont unanimement prononcés afin que le nouveau site de l'Atha en soit équipé. Ils ont jugé qu'il s'agissait « d'une bonne solution pour améliorer le confort de tous ! ». Confort+ est une extension téléchargeable pour les navigateurs, Chrome, Internet explorer 11 et Firefox. Elle offre une vingtaine d'options pour adapter les sites Web à votre besoin : que vous ayez des déficiences visuelles ou une simple fatigue, des problèmes de reconnaissance des mots pour des raisons de dyslexie ou autres, de la difficulté à utiliser une souris ou que vous ne sachiez pas comment paramétrer votre ordinateur, Orange Confort+ vous apporte des solutions. Un paramétrage à réaliser une fois et tous les sites Web prendront en compte vos préférences !



Réglages offerts par le service

- **Typographie**

Agrandissement des caractères, modification de la police d'affichage et de l'espacement dans le texte : utile aux utilisateurs dyslexiques, ayant des difficultés de vision, ou tout simplement sujet à la fatigue visuelle.

Confort+



- **Agencement**

Modification de la mise en page, affichage d'une règle de lecture : utile principalement aux malvoyants et déficients cognitifs qui ont du mal à repérer les informations dans la page, ainsi qu'aux déficients moteurs qui ne peuvent utiliser la souris ou qui naviguent uniquement au clavier.

- **Couleurs**

Choix dans une palette personnalisée de la couleur du texte et du fond de la page.

- **Comportement**

- **La navigation par pointage**

Cette aide est très utile pour des utilisateurs qui se trouvent dans l'impossibilité d'exercer une pression sur la souris ou sur le clavier. La présence d'un ascenseur permet de faire défiler la page en survol, avec la souris, au-dessus des deux flèches haut/bas, sans avoir besoin de cliquer. Et lorsque la souris est au-dessus d'un élément cliquable de la page, par exemple un lien, celui-ci s'active au bout d'un délai prédéfini par l'utilisateur : 1 seconde, 2 secondes, etc.

- **La navigation par sélection automatique des éléments**

Cette aide est fondamentale pour les utilisateurs qui ne peuvent faire usage de la souris, mais seulement exercer une pression sur une touche du clavier. Parcourir de façon automatique tous les éléments cliquables de la page ainsi que tous les formulaires est possible. L'appui sur les touches Espace ou Entrée du clavier ouvre un menu contextuel qui permet au choix : d'activer l'élément sélectionné, de continuer le parcours de la page, de passer en mode navigation rapide (2 éléments par 2 ou 5 par 5, etc.), ou de naviguer en arrière. Pour conclure, l'ATHA remercie toute l'équipe travaillant au Service Accessibilité d'Orange pour les conseils avisés apportés à notre prestataire SMK, gestionnaire site web. Un grand merci bien sûr à Vincent ANIORT ainsi qu'à Olivier DUCRUIX (Expert accessibilité chez Orange et membre du Conseil d'Administration et à Madame Monique MAI (Directrice Marketing opérationnel, Vente à distance « Offre autonomie - Direction Accessibilité du Groupe Orange). En effet, sans leurs accords ni impulsions, ce projet visant à faire du nouveau site, un site accessible à diverses problématiques posées par le handicap, serait resté lettre morte.

Pour télécharger l'application :

<http://confort-plus.orange.com>

10^e JOURNÉE NATIONALE

DES DYS

Dyslexie, dyspraxie, dysphasie

L'Atha était présente à la 10^e journée nationale des DYS du 7 octobre 2016, organisée à Paris par la Fédération Française des DYS.

Pour l'Association, il s'agissait d'aller à la découverte des troubles DYS tels que Dyslexie, Dysphasie et Dyspraxie pour les mieux connues par le grand public. Ces troubles sont de mieux en mieux repérés dans le milieu scolaire ou médical. La loi du 11 février 2005 reconnaît comme un handicap à part entière «les troubles spécifiques du langage et des apprentissages». Il s'agit d'un handicap dû aux troubles des fonctions cognitives (les fonctions cognitives représentent tous les processus mentaux par lesquels l'être humain acquiert l'information, la traite, la manipule, la communique, et l'utilise pour produire des actions).

Intelligence préservée, absence de troubles d'ordre psychiatrique, les personnes concernées par les troubles DYS entrent dans cette

catégorie spécifique du handicap cognitif. L'expression « troubles spécifiques du langage et des apprentissages » regroupe les troubles en « DYSL » : dyslexie, dyspraxie, dysphasie ainsi que certaines manifestations induites de ces troubles comme la dyscalculie, la dysgraphie ou la dysorthographe. Les troubles de l'attention font aussi partie de cet ensemble.

Ces troubles en DYS sont durables et constituent une déficience, en particulierité chez l'enfant quant à l'accès à l'éducation. Pour certains adultes, des troubles persistants constituent un désavantage et nécessite une prise en charge adaptée.

La Dyslexie, trouble de langage écrit ?

La Dyslexie est un trouble d'apprentissage spécifique, durable du langage écrit dont le symptôme principal se traduit par un déficit de la

conscience phonologique se manifestant par une difficulté à manipuler les sons qui composent les mots. Elle se caractérise par des difficultés pour lire de façon correcte et fluide, pour décoder un texte et pour orthographier. La dyslexie s'accompagne de difficultés de mémorisation à court ou à long terme, de discrimination auditive et visuelle, d'analyse et de mémoire séquentielle (aller dans l'ordre), d'acquisition des automatismes de la langue écrite, d'orientation dans le temps et l'espace et d'attention. Souvent, la personne dyslexique est plus lente et fatigable compte tenu des efforts développés pour compenser ses difficultés.

La Dysphasie trouble du langage oral ?

La dysphasie est un trouble structurel, inné et durable de l'apprentissage et du développement du langage oral qui se manifeste par des paroles indistinctes, troubles de la syntaxe, expressions par mots isolés, discours plus ou moins construit, manque du mot, compréhension partielle du langage oral. Les difficultés observées dans les dysphasies portent soit sur la réception (c'est-à-dire de la compréhension du langage), soit sur la programmation des sons de la langue et donc de leur production. Ces deux domaines du langage peuvent être déficitaires ou préservés indépendamment l'un de l'autre.

La Dyspraxie trouble de la coordination du geste ?

Une praxie est un geste qui a été appris et qui le résultat d'une coordination motrice volontaire, non spontanée comme l'écriture. Dès lors que le processus est acquis, ce geste et cette tâche sont automatiques. La dyspraxie est un trouble entravant la coordination et la planification des gestes. La personne qui en souffre n'acquiert ces automatismes que très difficilement. Dès lors, elle doit les réapprendre sans cesse. Ainsi, écrire induit pour la personne dyspraxique un effort exorbitant et pourtant insoupçonné, ne lui permettant pas de dégager suffisamment de ressources



JOURNÉES DYS suite

intellectuelles pour les autres aspects du langage écrit : concevoir, prêter attention au sens et à l'orthographe, synthétiser, organiser et développer.

Et tous ceux qui cumulent ?

Les troubles DYS sont rarement isolés et il n'est pas rare qu'une personne dysphasique soit souvent dyslexique tout en étant atteinte de dyspraxie.

Les aides techniques

Les personnes présentant des troubles DYS peuvent acquérir des outils informatiques dédiés à leurs difficultés. Ils se répartissent en trois catégories :

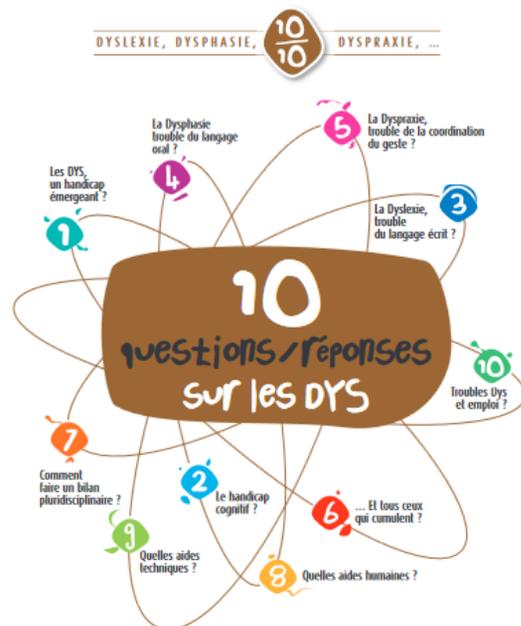
- Logiciels d'aide à l'écriture : aide à la saisie de texte, dictée vocale, prédiction de mots, correcteurs (orthographe, grammaire)
- Logiciels d'aide à la lecture : synthèses vocales, modification de la présentation d'un texte à l'écran, numérisation de documents, reconnaissance des caractères.
- Logiciels « multifonction » : ils intègrent toutes les fonctions pré-citées. Des outils d'aide dans certaines disciplines pourront s'avérer très utiles. Ainsi un élève dyspraxique pourra utiliser un logiciel de géométrie qui lui évitera l'usage acrobatique du compas !

Troubles DYS et emploi

Très variables dans leurs manifestations et intensité, les troubles DYS ont néanmoins des incidences dans les pratiques professionnelles dont on peut identifier certains points communs :

- Lenteur dans l'exécution de certaines tâches,
- Nécessité de se faire répéter, voire reformuler les consignes,
- Difficulté persistante avec l'écrit impliquant un recours à l'oral pour la communication ou à l'inverse nécessité de rédiger les consignes.

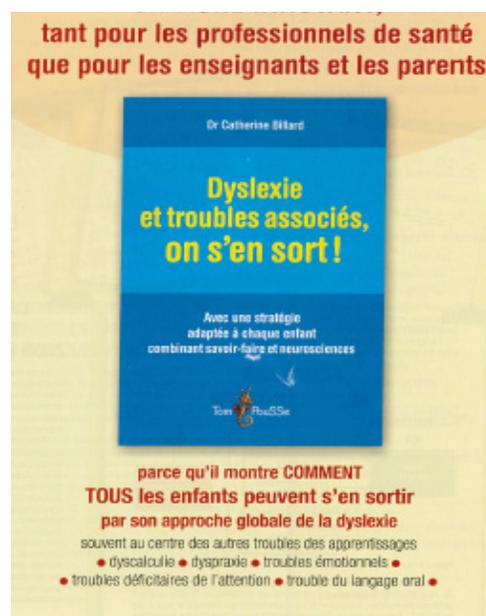
C'est au cas par cas qu'il faudra évaluer les compétences et les difficultés de la personne. En effet, les troubles souvent peu visibles au premier abord, peuvent être à l'origine d'importantes incapacités.



Selon les personnes, le trouble DYS sera :

- Presque totalement compensé et rééduqué,
- Invalidant dans l'exécution de certaines tâches ponctuelles faisant appel à une compétence particulière (prise de notes rapide)
- Invalidant dans des tâches élémentaires (difficultés permanentes avec l'écrit),
- Sévère : difficultés d'expression dans la vie courante.

Les DYS ont souvent un ou plusieurs domaines de compétence qui, quelle que soit l'importance du trouble, ne doivent pas être sous-évalués.



En vente en librairie

1^{ères} ASSISES NATIONALES DE L'INCLUSION PROFESSIONNELLE ET DE LA DIVERSITÉ -Sourds et Entendants au Travail-

Suite à l'invitation de la **FNSF** (Fédération Nationale des Sourds de France), l'Atha a participé aux 1^{ères} Assises Nationales de l'Inclusion Professionnelle et de la Diversité entre Sourds et Entendants au travail qui se sont tenues à Paris les 6, 7 et 8 octobre 2016 à l'EHESS. Françoise FOURNIER, Ghislaine BELDA et Claude KRACHER y ont participé.

Ces premières Assises se sont organisées en partenariat avec **CADIS** (Centre d'Analyse et d'Interventions Sociologiques), **GESTES** (Groupe d'Études Sur le Travail et la Souffrance au Travail) et la région d'Île-de-France.

La première journée, jeudi 6 octobre, a été consacrée à l'accessibilité et l'assertivité.

La deuxième journée, vendredi 7 octobre, a été celle de l'innovation ordinaire.

Enfin, le samedi 8 octobre, celle de la stratégie, qui a rassemblé des professionnels sourds et entendants tels que des référents Handicap, consultants RH, des sociologues, des ergonomes, des chercheurs en sciences humaines et sociales, managers, également des étudiants sourds, jeunes sourds diplômés en recherche d'un emploi mais aussi des jeunes salariés sourds dans le monde du travail.

Le mot « inclusion » veut dire « intégration » et « insertion » des personnes sourdes dans le monde du travail. Le sens de ce mot a été évoqué par un sociologue sourd le définissant comme « l'action d'inclure quelque chose dans un tout, un ensemble. C'est l'état de quelque chose qui est inclus dans une autre chose ».

Certains ont présenté leur analyse, des diagnostics et des préconisations. La sensibilisation, l'information et la démystification lors de l'embauche des jeunes sourds diplômés et formés au monde du travail ont été évoquées afin d'être « mises en avant ».



L'information passe par la sensibilisation que l'on doit porter aux personnes sourdes et cela quel que soit le degré de surdité. Ces dernières doivent pouvoir accéder au monde du travail en fonction de leurs formations, diplômes et compétences.

La démystification a pour objectif de faire évoluer les mentalités, en faisant connaître le handicap de chacun. L'objectif étant que la communication soit facilitée mais aussi et surtout accessible.

Ces assises ont toutes été interprétées et traduites en Français et en LSF - et également transcrites en temps réel par vélotypie. Elles ont également été enregistrées.

Pour conclure, lors de ces journées, Claude Kracher, a compris le fait que le monde actuel compte aussi des jeunes sourds. Quel que soit leur degré de surdité, ils peuvent être formés soit par un parcours en institut, soit universitaire ou autre. Ils peuvent réussir ces parcours parfois marqués d'obstacles par manque d'informations ou/et de sensibilisations. Il conviendrait dès lors de démystifier les situations de handicap dans le monde du travail.

En conclusion, il est intéressant de noter que ces premières assises interviennent 11 ans après la loi du 11 février 2005 qui devait rendre possible l'accessibilité à la communication, au recrutement etc.

LES JOURNÉES DES BÉNÉVOLES

7 juin et 18 octobre 2016



Aux mois de juin et d'octobre, se sont tenues deux journées consacrées aux bénévoles. Elles permettent aux bénévoles de se rencontrer, d'échanger les expériences de terrain et de nouer des liens entre eux, même s'ils viennent de la France entière.

Cette manifestation n'avait pu s'organiser l'année dernière pour des raisons variées. Cependant, forte du succès rencontré en 2014, il a été décidé de renouveler ces rencontres. En effet, Après la présentation, chacun a évoqué sa manière de travailler sur son terrain d'intervention. Même si leur principale mission est d'apporter une aide aux personnes qui les sollicitent, les solutions apportées ou envisageables ne sont pas obligatoirement les mêmes alors qu'au départ, le problème soulevé est identique. A ce niveau, il est primordial de dire que l'apport de solutions dépend non uniquement de la problématique soulevée par la situation de handicap, mais aussi des personnes en charge de la résoudre. Ainsi, malgré les dispositifs existants dans les accords pour contribuer au maintien dans l'emploi, les solutions peuvent dépendre des contextes locaux (réorganisation ou non, vacance d'emploi ou non) et des équipes garantes de leur application sans oublier la personne en situation de handicap qui doit se positionner dans son parcours professionnel. Il est à souligner que c'est principalement à ce niveau que nos bénévoles jouent un rôle important.

«Être là, écouter la personne, la conseiller et l'accompagner est déjà un travail énorme dans le processus du maintien dans l'emploi».

Lors de ces journées, les bénévoles se voient remettre une clef USB contenant plusieurs types de documents liés à la réglementation RH et juridique et à la communication. Une présentation desdits documents est faite par les permanents de l'Association qui répondent aux questions permettant d'enrichir le débat. Cette clé est considérée comme étant un outil de travail mis à disposition du bénévole qui peut l'utiliser comme il le souhaite. Il ne faut pas oublier le maître mot répété lors la présentation, « il faut se sentir à l'aise avec le document utilisé ; cet outil a été créé dans le but de synthétiser toutes les informations à leur disposition ».

L'après-midi, un atelier autour des différentes situations de handicap a eu lieu. Chacun a pu évoquer son quotidien avec son handicap. Ces échanges ont mobilisé et intéressé les participants qui ont ainsi appris à connaître les problématiques liées au handicap de l'autre.

« Ce n'est pas parce-que l'on est soi-même en situation de handicap que l'on connaît le handicap dans sa différence ».

Ces journées seront reconduites en 2017.



LES CORRESPONDANTS LOCAUX EN ACTION SUR LE TERRAIN

de la région Bretagne-Pays de Loire: Jean-Luc Trouillard



«Correspondant Local ATHA pour le département de La SARTHE (72) depuis le 10 septembre 2014, je viens vous faire part de mon mode de fonctionnement Apour faire connaître notre Association dans mon département et dans ma région.

Je suis agent de cabine dans un centre Courrier constitué d'une quarantaine d'agents. Je suis reconnu RQTH depuis 2012 pour un problème auditif.

Comment je me suis fait connaître ?

J'ai d'abord envoyé un courrier à chaque Directeur d'Etablissement « COURRIER » et « RESEAU » (ex Enseigne) pour annoncer que j'étais le Correspondant Local ATHA du département La Sarthe, en demandant d'afficher dans chaque bureau, mes coordonnées ainsi que la plaquette d'informations.

J'ai également envoyé ce même courrier à chaque responsable départemental syndical.

Etant membre CHSCT, j'ai mis à l'ordre du jour d'une réunion, de présenter l'ATHA, en donnant à chaque membre un dépliant de notre Association. J'ai également rencontré les autres membres CHSCT des autres plates-formes Courrier de mon département.

En 2015, au cours d'une réunion de notre section régionale PAYS DE LA LOIRE à Nantes, je me suis proposé pour aller présenter l'ATHA dans un maximum d'Etablissements des départements de la région Pays de Loire ».

Création d'un partenariat avec les autres correspondants de région.

A l'aide des autres correspondants de la région nous avons proposé de nous associer avec les Correspondantes Locales des départements voisins bretons des Côtes d'Armor (Gaëlle HAMON), Ile- et- Vilaine (Maryse LE BIHAN) pour étendre ces visites d'Etablissements. Chantal LE LIBOUX, agent chez ORANGE à Rennes nous a également rejoints.

Bilan des présentations, points rencontres, forums depuis 2015.

Entre le 02 juin 2015 et le 18 novembre 2016, je suis donc allé présenter l'ATHA dans 20 Centres Courrier différents et dans une dizaine de Bureaux de Poste dans les départements de La Sarthe, Maine et Loire, Ile-et-Vilaine et Morbihan. En plus de ces visites d'Etablissements, j'ai également participé à 3 forums sur le Handicap à LA POSTE à ANGERS, LE MANS et LAVAL. J'étais présent également à un forum organisé sur 2 jours par ORANGE à ANDARD dans le Maine et Loire.



Et au mois de novembre 2016, à l'occasion de la semaine Nationale du handicap au travail, j'étais présent à Rennes à la Direction Ouest d'ORANGE. Cette même semaine, j'ai également tenu une permanence à l'entrée du restaurant administratif du Centre de chèques de Rennes. Après avoir tenu également une permanence à l'entrée du restaurant administratif La Poste de Rennes Colombiers au mois de septembre 2016.

CAMPAGNE 2016 A LA POSTE

DIVERSITÉ & HANDICAP

« Tous différents, tous performants »



Cette campagne s'articule autour des thématiques de la diversité et du handicap.

Ses objectifs :

- **Interpeller et sensibiliser** les postières et postiers sur les différents aspects de la diversité et du handicap au sein de l'entreprise
- **Susciter** des échanges et des débats
- **Faire prendre conscience** d'éventuelles difficultés ressenties
- **Inciter à modifier** les comportements non respectueux de la diversité.

Qu'entend-on par Diversité ?

La Diversité c'est :

Capitaliser sur les différences individuelles : égalité professionnelle femmes/hommes, maintien des seniors dans l'emploi, intégration des personnes handicapées, des personnes de toutes origines... Enrichir les échanges et les compétences, confronter des visions différentes et innover.

La Poste s'engage

À garantir la non-discrimination dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines et pour tous les collaborateurs.

Au respect des différences au quotidien dans les relations professionnelles.

La Diversité à La Poste

- 52 % de Postières dans les effectifs, plus de 47 % dans l'encadrement et 32 % parmi les cadres dirigeants en 2015.
- 26 % de l'effectif est âgé de 55 ans et plus et

65 % des recrutements en CDI ont été réalisés auprès de jeunes de moins de 30 ans en 2015. Le taux d'emploi des personnes handicapées s'établit à 5,1 % fin 2015 (4,1 % en 2014, 3,7 % en 2013). On compte aujourd'hui plus de 10000 travailleurs handicapés dans nos effectifs. Un objectif de 35,5 millions d'euros d'achats auprès du secteur adapté et protégé sur l'accord handicap 2015-2017.

EN QUOI EST-ON CONCERNÉ PAR LA DISCRIMINATION ?

A titre professionnel, nos rapports entre collègues peuvent quelquefois être source d'incompréhension, de malaise voire de souffrance. A titre personnel, nous pouvons être concernés en tant que :

- Auteur ou
- Victime ou
- Témoin

Les comportements et les propos discriminatoires peuvent donner lieu à des sanctions afin de veiller au respect des salariés.

Les collaborateurs du Groupe La Poste montrent un grand intérêt pour la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations :

- 83 % des postiers interrogés estiment que promouvoir le respect de la diversité dans les relations de travail au quotidien est important. 46 estiment que c'est très important.
- Plus de 80 % des postiers interrogés estiment que lorsque qu'un cas de « discrimination » est observé cela concernait le comportement et les propos des autres (managers ou collègues).

UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

La campagne de sensibilisation s'articule autour de silhouettes anonymes tenant des propos sur l'égalité Femmes/Hommes, les âges, l'origine, l'état de santé, le handicap. Elles reflètent les témoignages de Postiers faisant l'objet de remarques ou de comportements liés à leurs différences, et qui les affectent.

Ces silhouettes sont complétées par des affiches.

CAMPAGNE DIVERSITÉ & HANDICAP

suite

UNE CAMPAGNE COMPLÉTÉE PAR UN CHALLENGE ET LE LANCEMENT DE TROPHÉES

- Un challenge en ligne sur les sujets de la diversité et du handicap : du 14 au 25 novembre 2016, tous les postiers ont pu jouer à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone via le site .
- www.challenge-tousdifférents-tousperformants.fr 150 lots ont été gagnés.

Les Trophées « Tous différents, Tous performants » : valoriser les bonnes pratiques mises en place dans les établissements de La Poste sur les thématiques de la Diversité et du Handicap dans le cadre de ces Trophées.

- Novembre 2016 : lancement des Trophées
- Janvier à avril 2017 : recueil des dossiers
- Juin 2017 : jurys dans chaque branche
- Septembre 2017 : jury national
- Novembre 2017 : remise nationale des Trophées

LA DIVERSITÉ : DES ENGAGEMENTS DURABLES

Des accords nationaux signés par La Poste avec les organisations syndicales :

- Accord relatif à l'insertion des jeunes et l'emploi des seniors
- Accord « Un avenir pour chaque Postier »
- Accord en faveur de l'emploi des personnes handicapées
- Accord en faveur de l'égalité professionnelle F/H

Des engagements auprès d'autres entreprises :

- Charte de l'apprentissage
- Charte de la diversité
- Charte de la parentalité

L'ACCORD ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE F/H ?

Accord majoritaire signé le 3 juillet 2015, il comporte des mesures et des orientations concrètes sur les sujets suivants : les relations entre les femmes et les hommes, la mixité des emplois, l'évolution professionnelle, l'égalité dans la rémunération, le temps partiel, l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, la parentalité et les violences familiales et au travail.

L'ACCORD HANDICAP

Signé le 26 mai 2015 et agréé par la Direction du Travail en juin 2015, les orientations majeures sont:

- 350 personnes au minimum recrutées sur les 3 ans dont 150 CDI
- 9 jours supplémentaires d'ASA
- Développer l'accessibilité numérique
- 46 % du budget de l'accord consacré aux actions de maintien dans l'emploi
- Internaliser les savoir-faire
- 35,5 millions d'€ HT de prestations auprès du secteur adapté et protégé.

LES CRITERES DE DISCRIMINATION

• Une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère interdit



par la loi. A ce jour, 22 critères de discrimination sont fixés par la loi: l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée... à une ethnie, les activités syndicales ou mutualistes, ...à une nation, ...à une race, la perte d'autonomie, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'âge, l'apparence physique, le patronyme, le handicap, l'état de santé, l'état de grossesse, la situation familiale, le lieu de résidence, la précarité sociale

La Diversité de chacune et chacun fait la richesse de toutes et tous



Source : Le Groupe La Poste

LA SEMAINE DE L'HANGAGEMENT À ORANGE



La semaine de l'emploi des personnes handicapées, appelée chez Orange «[La semaine de l'Hangagement](#)», s'est tenue sur de nombreux sites tant à Paris qu'en Province où l'ATHA a répondu à plusieurs invitations.

Sur les sites participants, pour donner un aspect attractif à cette campagne, le contenu du message affiché s'intitulait « pour vivre une expérience différente » retrouvez-nous dans tel espace. A l'endroit désigné, un expert handicap muni d'une mallette appelée "Handibox" attendait les salariés désireux d'en connaître davantage sur les différentes situations de handicap. En effet, ils étaient invités à participer à un parcours sensoriel et virtuel. Ils se plongeaient ainsi pendant quelques minutes dans « dans la peau d'une personne en situation de handicap ». Les lunettes leurs permettaient de vivre la malvoyance sous ses différentes formes (vision floue, tubulaires, DMLA etc) ou la surdité à différents degrés. Ils avaient aussi la possibilité d'effectuer un parcours virtuel en fauteuil roulant. Il s'agissait de se déplacer en fauteuil dans les locaux de l'entreprise en détournant les obstacles. Une expérience de réalité virtuelle a pu être testée avec l'application «[Appility by Orange](#)» téléchargée gratuitement sur son Smartphone.



Ils pouvaient aussi mettre une attelle afin de se rendre d'un endroit à l'autre dans la pièce dédiée. A Vanves, Mme LOUBET, ergonome, fournissait des explications sur les différents degrés et formes des handicaps dits sensoriels. Les salariés, pour certains, étaient avides d'explications notamment, lorsqu'un de leurs proches était atteint de cécité ou de surdité.

Sur certains sites des modules de sensibilisations à l'accessibilité étaient animés par des experts en la matière. Les modules proposés étaient les suivants : tout savoir sur l'accessibilité numérique, mettre en place l'accessibilité les acteurs et les outils, outillage pour auditer l'accessibilité des produits et services, écrire accessible au quotidien : PDF, Word, Push, Mails..., le digital accessible : (contenus textes et vidéos, accessibilité des contenus audiovisuels), concevoir un Système d'Informations pour tous, comment acheter responsable, accessibilité des lieux de travail avec OCARA, communication téléphonique accessible pour les managers, collègues et malentendants, développons l'usage de Welcome, l'Intranuaire, Anoo et Piazza.

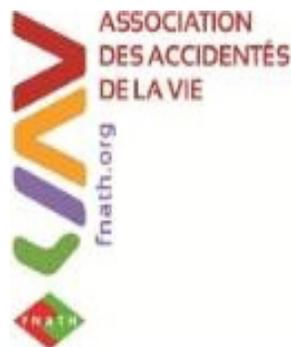
D'autre part, des formations étaient proposées via [Orange Learning](#) :

- Démystifions le handicap
- Manager des personnes en situation de handicap
- Accompagner une personne en situation de handicap
- Recruter un salarié en situation de handicap
- Se sensibiliser à l'accessibilité au sein d'Orange
- Formuler des exigences et proposer des solutions techniques au sein de l'accessibilité
- Se former à l'accessibilité des immeubles
- Manager la santé au travail dans son équipe

A Paris, Vanves, Tours, Rouen, Limoges, Rennes, La Roche sur Yon, Strasbourg, Mulhouse... les salariés se sont mobilisés pour participer à cette journée de sensibilisation.

LA FNATH

Les accidentés de la vie



Depuis 1921, la **FNATH** se charge d'accompagner moralement et juridiquement les personnes accidentées de la vie, invalides et handicapées afin de faire valoir leurs droits.

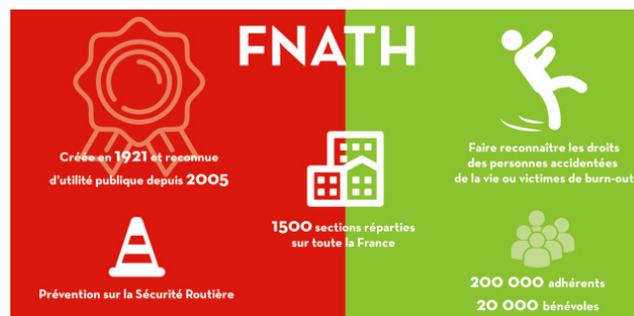
De la reconnaissance pour les mutilés de guerre et du travail.

La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) a été créée en 1921 et, est reconnue d'utilité publique depuis 2005. Sa fondation vient d'une forte contestation liée au manque de reconnaissance des mutilés de la Première Guerre Mondiale, ainsi que des mutilés du travail. Au cours du XX^e siècle, ces termes étaient de moins en moins adaptés. L'association se concentre aujourd'hui principalement sur les personnes handicapées, malades et accidentées du travail. Les thématiques principales sont le stress, le harcèlement et la sécurité routière.

Indépendante de tous les pouvoirs, la FNATH est présente dans toute la France : plus de 1 500 sections sont réparties dans 70 structures départementales ou interdépartementales. La FNATH ne se contente plus de soutenir les accidentés, mais les accompagne dans toutes leurs démarches du quotidien. Elle aide notamment les malades à connaître leurs droits, à se faire reconnaître par la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et par leur employeur. De nombreux «leviers de prévention» ont également été mis en place. La prévention contre les accidents domestiques, les produits chimiques au travail et la souffrance au travail ont aussi au programme de la FNATH.

La Sécurité Routière, une priorité pour la FNATH

Comme mentionné précédemment, la FNATH



se préoccupe désormais de la sécurité routière. Même si ce sujet est un point majeur de la politique de l'Association depuis longtemps, il est présenté depuis peu sous de nouvelles formes, plus modernes. Aujourd'hui, la FNATH favorise la prévention routière en faisant intervenir des bénévoles ou des accidentés de la route dans des entreprises. Les deux roues et la conduite des seniors font partie du programme de l'association. Afin de dynamiser davantage ces interventions, des ateliers avec un simulateur de conduite sont organisés.

Des journées d'échanges, des colloques et des campagnes de communication ont lieu chaque année pour sensibiliser le grand public sur ce sujet, comme sur tous les autres domaines abordés par l'Association. D'ailleurs, cette année, la FNATH compte renforcer ses moyens d'action pour sensibiliser et informer. La sécurité routière, l'accessibilité des personnes handicapées, l'amélioration de la santé au travail et l'accès aux droits des accidentés du travail sont les quatre sujets qui vont être massivement développés.

En guise de conclusion, l'ATHA rappelle qu'elle est partenaire de la FNATH et que des rencontres régulières ont lieu entre les deux Associations. Des formations sont également dispensées aux permanents de l'ATHA.

Pour nos adhérents, cela signifie qu'ils peuvent bénéficier des services de la FNATH (intervention de service conseil et défense).

À LIRE: DES VIES (PRESQUE) ORDINAIRES, ...

Vu dans les ASH de novembre 2016

Une patience sans condition, Parents, conjoints, fils, filles...

ils ont décidé un jour d'accompagner au quotidien un membre de leur famille vieillissant, malade ou handicapé. Ceux que l'on appelle les « aidants familiaux » seraient aujourd'hui 11 millions.

À la fin 2015, Blandine Bricka, formatrice et animatrice en atelier d'écriture, est partie à la rencontre de six d'entre eux pour montrer, au-delà des analyses d'experts et des statistiques désincarnées, la réalité de ces « vies presque ordinaires » où il n'est jamais question de plainte, de sacrifice ou d'héroïsme, mais plutôt « d'ouverture consentie et inconditionnelle à l'autre ». En apprenant que sa femme est atteinte de maladie de Parkinson, Michel décide ainsi de réorganiser sa vie pour lui apporter un maximum de sérénité. Il évoque « cette école de patience » où il a appris « à s'oublier » et ces journées bien remplies qui lui donnent parfois « l'impression d'être un coureur de marathon ».

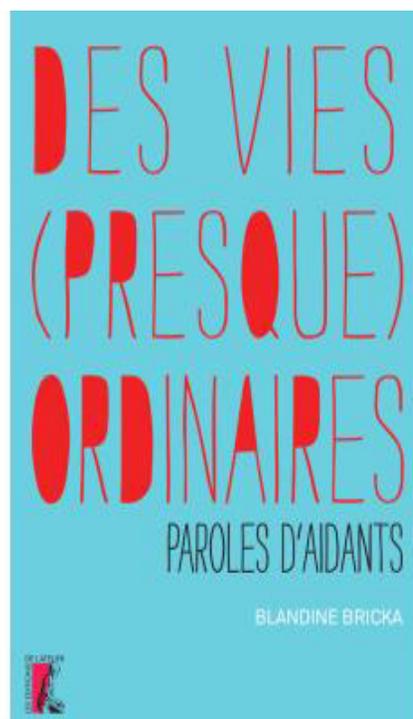
Avant de pointer le danger de s'engager à la légère dans un tel accompagnement : « Si l'aidant l'est par contrainte, il n'ira pas loin », prévient-il. Carole et Nathalie témoignent, par exemple, de la difficulté d'entrer dans « un rapport autoritaire » avec des parents dans le déni de leur maladie neurodégénérative, et pour lesquels chaque proposition nouvelle demande « des mois de négociation ».

Certains évoquent leur peur de voir leur enfant handicapé happé par des institutions de soins et expliquent leur décision de devenir aidant familial par le besoin de « reprendre la main sur les décisions médicales » ; d'autres, les difficultés qui surviennent au fil des ans, comme la toilette, d'un enfant handicapé devenu grand ou la question de l'entrée -devenue nécessaire- de la personne dépendante dans une structure adaptée.

IL faut surtout, martèlent ces aidants, apprendre à faire aussi attention à soi, à se ménager et à ne pas s'isoler. La plupart d'entre eux ont d'ailleurs créé ou rejoint des associations pour partager leur expérience et ne pas rester seuls avec leur souffrance.

Sans fard ni faux-semblant, mais avec beaucoup d'humilité et d'amour, ces hommes et ces femmes montrent aussi à quel point le « cheminement d'acceptation » qu'ils effectuent peut se réveiller précieux pour leur propre existence. « Quand on a un enfant handicapé, en l'aidant à grandir, on grandit aussi », explique Evelyne. Henri Cormier

Des vies (presque) ordinaires. Paroles d'aidants
Blandine Bricka- Les Editions de l'Atelier -



Livre en vente en librairie

**Vous aussi adhérez,
n'hésitez pas
à vous engager !**

BULLETIN D'ADHÉSION 2017

Association ouverte à tous

Nom : Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél domicile : Portable :
Mail :

Je suis : À La Poste À Orange Autres
 Fonctionnaire Salarié Actif Retraité



ASSOCIATION DES
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP AU TRAVAIL
OU EN RETRAITE DE
LA POSTE & ORANGE

- J'adhère à l'ATHA pour un montant annuel de 10 € (comprend la version numérique de la revue «Le Lien»)
 Je m'abonne au journal « Le Lien » (version papier) pour 8 € de plus.
 Je m'abonne uniquement au journal « Le Lien » pour 16 € (tarif non adhérent).
 J'effectue un don de.....€

● **Mode de paiement choisi:** par chèque par prélèvement *

* Contacter le secrétariat pour recevoir le mandat SEPA

Montant total du règlement:€

Je suis reconnu(e) travailleur handicapé (RQTH) : Oui Non

J'accepte

que mes coordonnées soient données au correspondant départemental de l'ATHA

Oui Non*

de figurer sur les photos publiées dans le journal de l'association « Le Lien »

Oui Non*

*Sans réponse de votre part, nous considérons que la réponse est « oui »

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901. CCP Paris 597 94 Z Code APE 913 E Siret 420 678 575 00010

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et des suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'ATHA Immeuble Orsud 3-5 Avenue de Galliéni 94257 GENTILLY CEDEX.

Date et signature

Immeuble Orsud
6^{ème} étage
3-5 Avenue Galliéni
94257 Gentilly Cédex
Tél : 01 41 24 49 50
Fax : 01 41 24 14 15
contact@atha.fr

www.atha.fr

Association à but
non lucratif régie
par la loi de 1901
CCP Paris 597 94 Z
Code APE 913 E
Siret 420 678 575 00010